

copie conforme à l'original

Alexandre Schulmann  
Président Directeur Général

## **SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL**

Société Anonyme au capital de 2 160 000 euros

Siège social : 21 avenue de l'Europe – 13090 AIX EN PROVENCE

551 620 198 RCS AIX EN PROVENCE

### **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire annuelle et Extraordinaire) du mardi 27 mars 2012 à 11 heures**

L'an deux mil DOUZE, le MARDI 27 MARS à 11 HEURES, les Actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire Annuelle & Extraordinaire) au siège social de la société, sur convocation régulière du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Alexandre SCHULMANN, préside la séance en sa qualité de Président Directeur Général.

La société SATHÉL représentée par Monsieur Laurent MIZOULE dûment habilité à cet effet, et la société GROUPE PARTOUCHE représentée par Monsieur Michel ALBANESI dûment habilité à cet effet, présentes et acceptantes, représentant le plus grand nombre d'actions, sont appelées comme scrutateurs.

Madame Emmanuelle BAS est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent un cinquième des actions ayant droit de vote concernant les résolutions à caractère ordinaire annuel et un quart des actions ayant droit de vote concernant les résolutions à caractère extraordinaire. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Louis MATHIEU représentant la société MCR, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est présent.

Sont invités à la présente Assemblée en application des dispositions de l'Article L.2323-67 du Code du Travail :

Madame Jeanne ROUVIER, représentante du Comité d'Entreprise au Conseil d'Administration collège cadres, régulièrement convoquée est présente.

Monsieur Jean-Marc BRABANT, représentant du Comité d'Entreprise au Conseil d'Administration, collège agents de maîtrise, régulièrement convoqué est présent.

Madame Jessica HENTZGEN, représentante du Comité d'Entreprise au Conseil d'Administration, collège employés, régulièrement convoquée est présente.

Monsieur Serge PICCONE, représentant du Comité d'Entreprise au Conseil d'Administration, collège employés, régulièrement convoqué est présent.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires.

- Les copies des lettres de convocation adressées aux Actionnaires et au Commissaire aux comptes,
- La feuille de présence à l'Assemblée,
- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- Les statuts de la société,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 octobre 2011,
- Les rapports du Conseil d'Administration,
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Les rapports du Commissaire aux comptes,
- Le texte du projet des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la Loi et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour à caractère Ordinaire Annuel :

- *Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration.*
- *Lecture des rapports du Commissaire aux comptes.*
- *Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Octobre 2011.*
- *Quitus à donner aux Administrateurs.*
- *Affectation des résultats de l'exercice.*
- *Approbation des conventions visées aux Articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce.*
- *Ratification de la cooptation en qualité d'Administrateur de Mr Laurent MIZOULE.*
- *Décision à prendre quant au renouvellement du mandat d'Administrateur de Mr Frédéric BLARDONE.*
- *Démission de Mr Patrick PARTOUCHE de ses fonctions d'Administrateur et décision à prendre quant à son remplacement.*
- *Fixation du montant des jetons de présence.*
- *Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités légales.*

Ordre du jour à caractère Extraordinaire :

- *Lecture du rapport du Conseil d'Administration.*
- *Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.*
- *Décision à prendre dans le cadre du principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés.*
- *Décision à prendre quant à la modification de l'Article 21 des statuts.*
- *Décision à prendre quant à la modification de l'Article 26 des statuts.*
- *Pouvoir à donner pour l'accomplissement des formalités légales.*

Il est ensuite donné lecture du rapport établi par le Conseil d'Administration, ainsi que des rapports du Commissaire aux comptes.

Ces lectures terminées, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## **RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE ANNUEL**

### **PREMIERE RESOLUTION**

**Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Octobre 2011**

-----

### **DEUXIEME RESOLUTION**

**Quitus aux Administrateurs**

-----

### **TROISIEME RESOLUTION**

**Affectation des résultats de l'exercice**

-----

### **QUATRIEME RESOLUTION**

**Approbation des conventions visées à l'Article L.225-38 et suivants du Code de Commerce**

-----

---

### **CINQUIEME RESOLUTION**

**Ratification de la cooptation en qualité d'Administrateur de Mr Laurent MIZOULE**

-----

### **SIXIEME RESOLUTION**

**Décision à prendre quant au renouvellement du mandat d'Administrateur de Mr Frédéric BLARDONE**

-----

### **SEPTIEME RESOLUTION**

**Démission de Mr Patrick PARTOUCHE de ses fonctions d'Administrateur et décision à prendre quant à son remplacement**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Patrick PARTOUCHE de ses fonctions d'Administrateur depuis le 22 Février 2012 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **HUITIEME RESOLUTION**

**Fixation du montant des jetons de présence**

-----

**NEUVIEME RESOLUTION**

**Pouvoirs à donner en vue d'effectuer toutes formalités légales**

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait valablement certifié des présentes pour effectuer tous dépôts, formalités et publications, partout où besoin sera, signer toutes pièces et déclarations, tous états et généralement faire le nécessaire.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE**

**PREMIERE RESOLUTION**

**Décision à prendre dans le cadre du principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés**

-----

**DEUXIEME RESOLUTION**

**Décision à prendre quant à la modification de l'Article 21 des statuts**

-----

**TROISIEME RESOLUTION**

**Décision à prendre quant à la modification de l'Article 26 des statuts**

-----

**QUATRIEME RESOLUTION**

**Pouvoirs à donner en vue d'effectuer toutes formalités légales**

-----

OS 80